

LE PRESIDENT

MM. les Présidents de Fédération

C/19/022

Objet : Point de situation Peste Porcine Africaine et guide de préparation à la gestion de crise

Monsieur le Président,

La zone infectée par la PPA en Belgique a connu quelques extensions vers le Sud et vers le Nord depuis le mois de janvier. Ces modifications ont conduit les autorités françaises à décider la mise en place de zones blanches en bordure de la frontière belge dans lesquelles les sangliers doivent être éradiqués. Les derniers cas identifiés au Nord de la zone infectée belge nous semblent un peu plus inquiétants car ils sont situés dans le massif forestier des Ardennes, en continuité avec la France et dense en sangliers. Les belges font actuellement évoluer leur zonage et les mesures correspondantes afin de contenir cette extension. Cette nouvelle situation vous est présentée dans la note technique ci-jointe.

De plus, je vous rappelle que le risque d'arrivée du virus est élevé sur l'ensemble du territoire français. La sensibilisation des chasseurs, permettant une bonne surveillance du territoire et des actions de prévention pertinentes restent les moyens les plus efficaces pour nous protéger au mieux. Enfin, en cas d'arrivée du virus, la préparation de vos structures départementales et régionales sera fondamentale pour gérer au mieux la crise que cela générerait. Pour cela vous trouverez joints à cette circulaire :

- Un guide de préparation à la gestion de crise en cas d'arrivée du virus PPA
- Un PowerPoint à destination de vos chasseurs que vous pourrez utiliser dans vos prochaines AG ou à d'autres occasions.

D'autre part, je vous rappelle que vous trouverez un flyer, ainsi qu'un poster à destination de vos chasseurs dans la circulaire C 18 081.

Je tiens à vous redire l'importance, d'une part de détecter rapidement toute mortalité anormale de sanglier, et, d'autre part, de s'attacher à faire diminuer les populations de sangliers françaises. En effet, si le virus devait arriver en France, ces deux éléments permettraient de gérer au mieux la situation. Nous pourrions alors espérer n'avoir de contraintes pour notre activité que pendant 2 à 4 ans et non pas pendant les 10 à 15 prochaines années ...

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de très bonnes assemblées générales à venir. Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Willy SCHRAEN

